

P23/E2,138

LAMO
THE, TRUDEL & TRUDEL
AVOCATS
35, RUE SAINT-JACQUES.

Téléphone Bell 1524.
" des Marchands 459.

GUSTAVE LAMOTHE, C. R.
AUGUSTIN TRUDEL
PIERRE TRUDEL

Montreal, 21 Mai 1897

Au Secrétaire Trésorier
de la Cité de St. Henri.

Monsieur,

Vous avez reçu des Soeurs du Bon Pasteur, il y a déjà longtemps, une réclamation concernant le soin des enfants envoyés à l'école de réforme et à l'école d'industrie.

Voulez-vous avoir l'obligeance de le payer sans retard et vous obligerez par là les Révérendes Soeurs du Bon Pasteur et

Vos trois humbles serviteurs,

Lamothe, Trudel & Trudel
A VOCATS. *ptob*

Payer

10 1100
Sœur du Rev Pasteur
demande le paie-
ment d'un
compte.
27 Mai 97

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7185

*Sœurs du Bon-Pasteur
demandent le paie-
ment d'un compte.
21/5/97*



P23/E2,138

P23/E2,138

Madore & Guerin,
Advocates & Commissioners.

E. GUERIN.
J.A.C. MADORE, M.P.
J.L. PERRON.

New York Life Building.

Montreal, 21 May 1897

BELL TELEPHONE 2953.
MERCHANTS 09 745.

Mr. L. N. Senecal,

Greffier de la Cite de St. Henri,
St. Henri.

Monsieur:-

La cause du Gouver-
nement de Quebec contre la Cite est sur le role
pour le 15 Juin prochain.

Vos devoues

Madore Guerin

P23/E2,138

No 7185a

Madame Avenir
Cause du Gouverne-
ment de Quebec
pour le 15 Juin 97

27 Mai 97

490



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7185A

Madore & Guerin
Re/ Cause du Gour. Quebec
21/5/97



P23/E2,138

25 Mai/47

Province de Québec }
Cité de St-Henri }

A une assemblée de Comité
Général du Conseil de la Cité de
St-Henri, tenue à St-Henri au lieu
ordinaire des sessions des dits Comité
Verséant le vingt-cinquième jour de Mai
Mil huit cent quatre vingt dix sept
conformément à la loi, à laquelle session
sont présents Son Honneur le Maire
Eug Guay & M.M. les Echevins, Clément
Lefebvre, Néri Leclair, Will Laheche,
Jas Surocal, Régine Meloche
formant un quorum sous la présidence
de Mr le Maire.

Il est ordonné et statué par réso-
lutions du Comité Général comme suit:
M. A. G. A. Bissonnette restant est présent
au Comité en ce point pour division de
patronage pour confection des contrats.

Lecture est faite d'un procès de M
C. H. Leduc par le Maire de
Notre Dame, référé à l'avocat de la Cité

Les comptes suivants sont présentés et
approuvés par les M.M. Bureau Groulx
\$55.51, Jb Givon \$42.75 J. Labrecq \$10.00
J. Laheche \$16.00, Laporte & Martine 0.75
M. Feltus \$77.30 P. Howard 0.61 J. B. Belin
\$40.00 J. Neveu \$21.00 J. P. P. Co. \$49.00
\$ 6.14 Canadian Rubber Co. \$58.00 J. Lemaire \$7.25

Succ Mm Brodie \$60⁰⁰ H. O. Lepocas \$0.80
 Le Pm couant \$3⁰⁰ Robert & Robert. \$12.74
 Boite de la Brigade 3⁵⁰ claquer ~~4.50~~ \$15.00
 P Sequin \$3⁰⁰ C. Lepocas \$6⁰⁰ La Patrie \$4.50
 Mm Lamb \$5.50 Spackman \$3⁰⁰ Aquin
 & Mzweir \$13.95 M. Cusson \$2⁰⁰ —
 D. Carignan \$88.81 Y. L. Ricard \$49.00 \$1.80

Resolu et adopte que les habits de la
 Brigade soient entretenus par Mm
 Lemerre & Boudras, savoir:

M Boudras, les gilets @ \$9.50
 M Lemerre le pantalon @ 6⁰⁰
 et la source est leon

J. M. Lemerre
 Secretaire

J. M. Lemerre
 President

No 7185 b

Comité General

"Acceptation de ^{comptes}

"Règles de la brigade
donnés à M^r
Lemieux & Poudrier

27 Mai 97

490



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7185B

Comité Général
Acceptation de comp-
tes.
Habits de la brigade
27/5/97



P23/E2,138

P23/E2,138

Province de Québec
Cité de St Henri

Nous soussignés L.M. Senecal, Hubert Forgue, et Jean-Baptiste Cyr ayant été dûment nommés Estimateurs de la Cité de St Henri, faisons serment, chacun pour lui-même, que nous remplirons bien et fidèlement les ~~aux~~ devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Assermenté devant moi a St Henri

Comté d'Hochelaga ce 25 mai

pour le District de Montréal

Province de Québec
Cité de St Henri

Qu'il soit notoire que nous soussignés Estimateurs de la dite Cité de St Henri, avons nommé et nommons par les présentes Mr. Adolphe Senecal, commis, comme notre clerc ou écrivain pour la confection du Rôle d'Evaluation de la dite Cité de St Henri pour l'année courante (1897)

Donné a St Henri ce 25 mai 1897

Province de Québec
Cité de St Henri

Je soussigné Adolphe Senecal commis de la Cité de St Henri, ayant été dûment nommé clerc ou écrivain des susdits Estimateurs pour la confection du Rôle d'Evaluation de la dite Cité, pour l'année courante (1897) fais serment que je remplirai avec honnêteté et justice les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi a St Henri

Comté d'Hochelaga ce 25 mai 1897

Appréhensé

P23/E2,138

Comté d'Hochelega ce 29 Janvier 1837

Joseph Poirer

Joseph Poirer

Assermenté devant moi a St Henri

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jeur de mon jugement et de ma conscience.

et Justice les devoirs de ma charge et cela au meil-
(1837) l'ai serment que je remplirai avec honnêteté

d'Evaluation de la dite Cité pour l'année courante
des anagite Rationneurs pour la collection du Rôle
St Henri, ayant été d'abord nommé clerc ou écrivain
Je soussigné Adolphe Genesal comme de la Cité de

Cité de St Henri
Province de Québec

J. Poirer
A. Genesal

Donné a St Henri ce 29 Janvier 1837
née courante (1837)

d'Evaluation de la dite Cité de St Henri pour l'an-
née courante ou écrivain pour la collection du Rôle
par les présentes Mr. Adolphe Genesal, comme
de la dite Cité de St Henri, avons nommé et nommons
du St soit notoire que nous soussignés Rationneurs

No 7186

Mr. E. Pluateau
de la Cité de St Henri
Assermentation

Assermenté devant moi a St Henri

J. Poirer
A. Genesal

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Jugement et de notre conscience

devoirs de nos charges et cela au meilleur de notre
même, que nous remplirons bien et fidèlement les
la Cité de St Henri, faisons serment, chacun pour lui-
Baptiste Cyr ayant été d'abord nommé Rationneur de
Nous soussignés L.M. Genesal, Hubert Fortin, et Jean-

Cité de St Henri
Province de Québec

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7186

Assermentation
des évaluateurs et
Sec.

25/5/97



P23/E2,138

Esperant Monsieur le
Maire et Messieurs les
conseillers, que vous
prendrez notre deman-
de en sérieuse consi-
deration

Nous osons vous
proclamer vos obligés

L. Deschêne

Président
S. B. Blanchard
sec. - trés.

A. J. May
Capt. Genant

St Henri 27 Mai 1894

A son honneur
M. Le Maire
Et Messieurs
Les Echevins
De St Henri

Messieurs

Le club de
Crosse de St Henri ayant
été invité de prendre part
aux fêtes jubilaires.

Et aimerait, d'y pren-
dre part avec honneur

Mais vous n'ignorez
pas que nous sommes
le plus pauvre des

P23/E2,138

Esperant Monsieur le
Maire et Messieurs les
conseillers que vous
prendrez notre deman-
de en sérieuse consi-
deration

Nous osons vous
proclamer vos obligés

L. Deschêne

Président
S. B. Blanchard
sec. - trés.

A. G. May
Capt. Genant

St Henri 27 Mai 1894

A son honneur
M. Le Maire
Et Messieurs
Les Echevins
De St Henri

Messieurs

Le club de
Crosse de St Henri ayant
été invité de prendre part
aux fêtes jubilaires.

Et aimerait, d'y pren-
dre part avec honneur

Mais vous n'ignorez
pas que nous sommes
le plus pauvre des

P23/E2,138

No 7186a

Club de la course
de St-Henri in de
demande d'une somme
pour la procession
27 mai 97

1890



clubs de crosse, quoique
composé uniquement
de Canadiens-français
et demeurant dans la
Cité de St-Henri

Nous prions vous
demander humblement
de bien vouloir nous
voter un petit bonnet
suivant votre générosité
afin de nous aider
à compléter notre
équipement et par
là montrer que la
cité de St-Henri sait
aussi bien faire les
choses que n'importe
quelle cité de la Pro-
vince de Québec

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7186A

*Club de Lacrosse
St Henri*

*demande d'un bon-
nus pour la pro-
cession*

29/5/97



P23/E2,138

28 Mai 1897

Province de Québec
Cité de St-Henri

A une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de St-Henri
tenue à St-Henri au lieu ordinaire des
sessions des dits Comité, Vendredi le vingt
huitième jour de Mai mil huit cent
quatre vingt dix sept, conformément à la
loi à laquelle session sont présent
Son Honneur le Maire Eug Guay &
MM. les Echevins, Clément Lafleur,
Nap. Lavoie, St. Vallée & Senecal
siégeant en Conseil sous
la présidence de Mr le Maire.

Il est adopté et statué par résolution
du Conseil comme suit:-

Mr C. Neil est présent au Comité in
re expropriation-

~~Proposition par Mr Clément Lafleur secondé
par Mr St. Vallée pour l'offre de
se faire à la fin de l'année à venir
arrêter les comptes de la Cité de St-Henri
Cité de St-Henri~~

Cas de minute-

discussion sur rapport de l'expert M. McLaughlin

St Senecal

No 7187

Comite General

28 mai 47

Discussion sur le rapport
de Mr M^e Duff sur la
reproportionnement

28 mai 47

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7187

Comite General
Discussion sur le rap-
port de M^e Macduff
in re Oueil -
28/5/97



P23/E2,138

P23/E2,138

2310 72

Montreal 28 Mai 97
 Evaluation Generale de la Propriete J.F. O'Neil
 Rue St Jacques a St Henri
 J.H. Marduff Archite

1105	Pds de terrain. Vu le peu de profondeur de ce terrain & sa grande longueur sur le front p l'instm au pied @ 1 ^{re}	1933 75
	Value de la Construction d'apres detail ci-joint	2112 67
1	Ann de loyer & frais de deiminagement au rentier locataire de M ^{re} O'Neil Magasin (chapraque) et Logement Alliance un an de loyer, deiminagement, dommage au commerce	4076 72
	Petit Magasin.	100 00
	Vu que cette propriete rapporte au Prop. un revenu annuel de \$840 l'egal du revenu d'un capital de \$8400 @ 10%. Vu que dans	240 240 700 00 240 00 455 00
		4846 42

les évaluations plus haut données
 j'ai déjà alloué pour terrain 130 pds 17'

227.50
 Valeur de la construction 250.00
 - totale au petit May 477.50

Que l'impossibilité de reconstruire
 avec le même avantage j'alloue
 au propriétaire la différence entre
 la valeur & le capital admissibles
 haut soit \$840.00

477.50

1) Au de loyer pour ce magasin.

4846 42

362.50

84.00

5292.92

Cinq (5) Mille Deux Cent quatre
 Vingt deux Dollars + quatre
 Vingt deux Centimes.

J.H. Macduff Amb.
 ff

P23/E2,138

Montreal 26 Avril 1897

Évaluation Générale de la Propriété J.F.

Onil Rue St Jacques a St Henri

J.H. Macduff arch
2310 Notu Dame
Montreal

Valeur de la construction d'après le rapport détaillé, ci-joint	2112	67
Expropriation au Terrain.		
Que le peu de profondeur du terrain & la difficulté qu'entraînera cette expropriation, pour la reconstruction future, j'estime que le terrain usé vaut au pied carré \$3 ⁰⁰ soit 342 pds	2 ⁰⁰	684
— " —		
Sur au de loyer & frais de déménagement au rentier		100
Beau père de M ^r Onil		
	2896	67

Magasin (chapeaux & Pelletterie) & Logement
 Allouance sur au de loyer de dimi-
 nagement, dommages au com-
 merce &c &c &c causés par
 le dimagement.

700 00

20
 12
 240
 5
 269
 700
 245
 455

Petit Magasin.

Vue que cette propriété rappor-
 te au Propriétaire un revenu an-
 nuel de \$840⁰⁰ l'égal du revenu
 d'un capital de 8400⁰⁰ à 10%.

Vue que dans les expropriations
 plus haut données j'ai déjà al-
 loué Pour terrain 130.0 @ 2% 260.00 2⁰⁰

Valeur de la Petit Maison 250.00
 ce qui donne une valeur totale 510.00

Vue l'avantage de la construction
 présente & l'impossibilité de re-
 construire avec le même avantage
 à cause du retraiçissement
 du

359667

P23/E2,138

3	Mont. Rapp	359667
	du terrain, j'alloue au pro- prietaire la difference entre le capital + la valeur soient \$840 ⁰⁰ moins \$510 ⁰⁰ que donnent un an de loyer	33000 8400
	quatre Mille Dix Dollars + Soixante Sept Centus	401067
N.B.	Pour tout acheteur, j'estime que la propriete a subi une depreciation de \$250 ⁰⁰	

P23/E2,138

Plan montrant le terrain exproprié à

J.O'NEIL

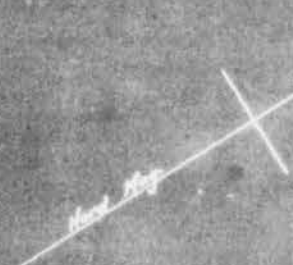
pour l'élargissement de la Rue St Jacques,

ST. HENRI, CO. HOCHELAGA.

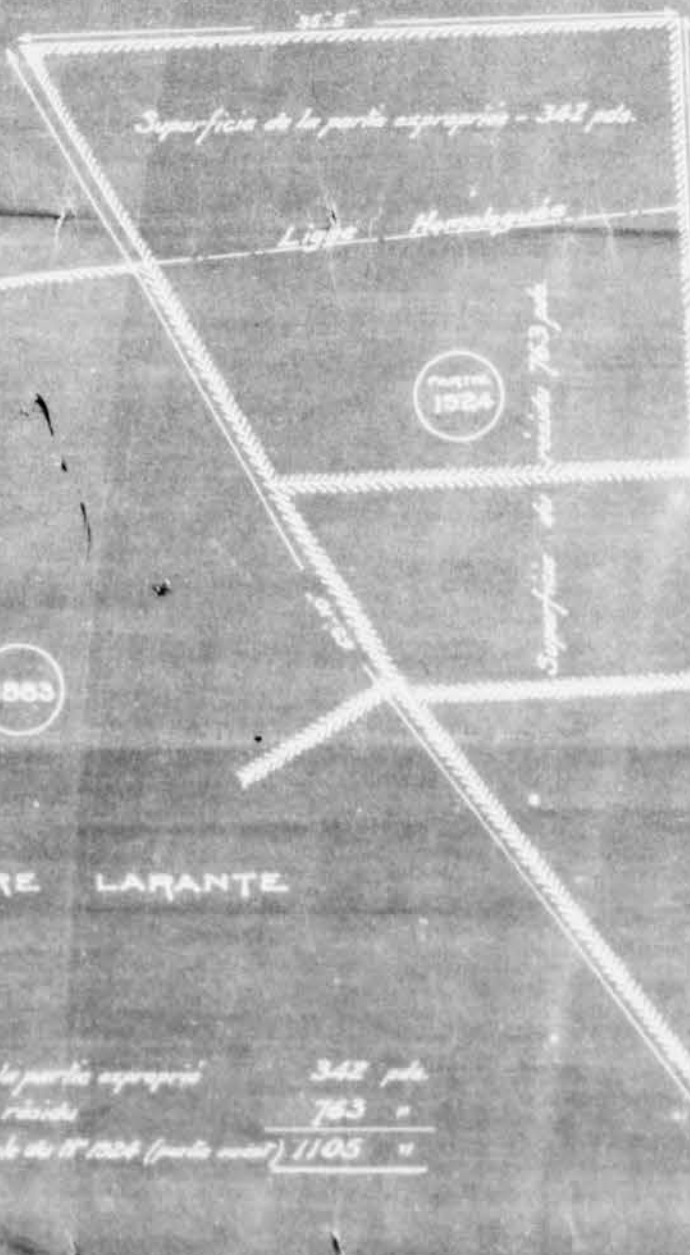
Montreal, 26 Mai, 1897.

Prepared par
J. Emile Vanier
I.G. & A.G.P.

Echelle - 10 pieds au pouce. M.A.



RUE ST JACQUES



Superficie de la partie expropriée	342 pds.
Superficie de résidu	763 "
Superficie totale de l'1894 (partie ouest)	1105 "



P23/E2,138

Plan montrant le terrain exproprié à

J.O'NEIL

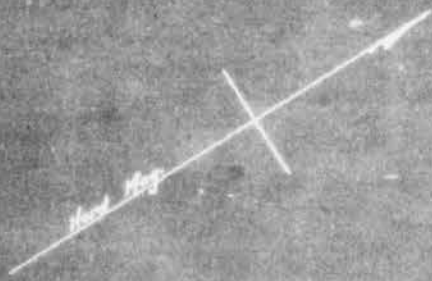
pour l'élargissement de la Rue St Jacques,

ST HENRI, CO. HOCHELAGA.

Montréal, 26 Mai, 1897.

Préparé par
J. Guite Vanier
I.C. & A.G.P.

Echelle - 10 pieds au pouce. M.A.



RUE ST JACQUES



PIERRE LARANTE

Superficie de la partie expropriée	342 pds.
Superficie du résidu	763 "
Superficie totale de l'1824 (partie ouest)	1105 "

Évaluation du terrain & des bâties à exproprier existant aujourd'hui aux N^{os} 1966-68-70 sur la rue Jacques à St Henri, le tout étant la propriété de M^{rs} J. F. O'Neil.

Cette propriété comprend une grande & une petite maison, dans la première est contenue un magasin de chapeaux & de papiers & deux logements, le magasin & un logement sont occupés par le propriétaire & l'autre logement est occupé par son beau-père qui en est le rentier; la seconde est occupée par un marchand de bois, qui paye un loyer de \$75 par mois.

— Expropriation de la Grande Maison —

212 Pds carrés de Terrain @ 20¢ 420 00

L'évaluation est faite à ce taux parce que le terrain est peu profond & que la maison et les hangars l'occupent en entier.

— Valeur de la maison —

Loyer & frais de déménagement du rentier pendant la reconstruction 100 00

Données au locataire, frais de déménagement & loyer pendant la reconstruction. 800 00

— Petite Maison —

Les engagements que M^{rs} J. F. O'Neil a envers son rentier, de lui donner le loyer de cette petite maison sont un revenu de 84⁰⁰ par an, soit cause que nous lui allouons pour la bâtisse et le terrain expropriés 800⁰⁰ ou qu'il ne reste pas suffisamment de terrain pour reconstruire.

800 00

36 24 00

Total

— Trois mille Six Cent Vingt quatre Dollars

Par devant

Montréal 8 Novembre 1895

J. H. Macduff
Arch

R. Marsan

P23/E2,138

No 6484

J. St. MacDuff & Marsau
in re évaluation
de la propriété
O. Neil.

8 No 1895

sur acquis est d'opinion
que \$625.00 est une somme
suffisante pour indemniser
les propriétaires.

P23/E2,138

Montreal 6 Avril 1897

Evaluation detaillee de la Propriete O'Neil sur
St Jacques a St Henri par

J. H. Macduff Arch
2310 Notre Dame

Man. Del 615

			Pieds Boie	Pieds carrés	
1	1	Poutre 22.0 long. de 8" x 6"	88	4	352
1	-	6.0 - - -	24	4	96
1	-	19.3 - - 11 x 12	213	12	231
		36 pds est de Poutres - 9 x 3	243	4	972
1		Pilier en bois 4.0 de longueur 11 diam. supportant la poutre dans la cave	48	12	48
1		Pilier 4.0 longueur 8 x 6	16	3/2	56
1		Morceau de 5.0 Long 9 x 3 pour les archevotures de cave	11.3	4	45
33 ^{1/2}		Carris de madriers 3" Bob		6	200.58
Solives au Rez-de-Chaussée					
4		de 12.8 de 11 x 3	139.4	mesure de planche	
3		- - - 9 x 3	85.0		
6		- 11.4 - 11 x 3	187.0		
1		- 11.4 - 9 x 3	25.6		
3		- 10.8 - 11 x 3	85.0		
1		- 7.8 - 11 x 3	21		
1		- 10.0 - 11 x 3	27.6		
1		- 7.0 - - -	19.3	592.7	
Solives Premier Etage					
8		- 15.6 de 11 x 3	341.0		
8		- 9.0 - 11 x 3	198.0		
4		- 10.0 - - -	119.0		
3		- 6.0 - - -	49.6		
2		- 4.0 - - -	22.		
2		- 9.0 - - -	24.9		
1		- 5.0 - - -	13.9	459.0	
Solives au Plafond.					
4		- 12.0 de 9 x 3	108.		
4		- 16.0 - - -	144		
4		- 9.0 - - -	81		
4		- 13.0 - - -	117		
1		- 13.0 - - -	30.4		
1		- 11.0 - - -	24.9		
1		- 9.0 - - -	20.3		
1		- 7.0 - - -	18.9		
1		- 5.0 - - -	11.3		
1		- 3.0 - - -	6.9	559.1	
				1910.8	3
					5732
					27590.27590

P23/E2,138

Montants Rapportés			
	Chemons	M Rapporté	295 90
200	pds crt 9 x 3 au arête vis à vis des chemons	450	
1	de 20.6 - 9 x 3	46.7	
1	- 16.0 - -	36.	
1	- 12.0 - -	27.	
1	- 7.0 - -	15.9	
		574.11	3 17 25
Plancher au Rez de Chaussée.			
7 ⁸⁵	Carris de plancher de 2' d'épaisseur de 3 1/2 à 4 1/2 de largeur		8 62 80
Plancher au 1 ^{er} Etage			
7 ⁸⁵	Carris de plancher de 1 1/2 d'épaisseur de 3 1/2 à 4 1/2		6 47 10
84	Pds crt de divisions en Colombages de 3 x 4		18 15 12
11	- - - a jour 6.4 de hauteur comprise de montants de 2 x 2 1/2 à 2.0 de centre avec bases de 2" x 6" Plinthes de 6", caps de 3" x 1"		10 1 10
8 ⁵³	Carris au Couverture, sur Chemons, en plancher B&B de 1/4" d'épais. 7 à 9 de largeur.		4 34 12
34 ²	Carris au foulure.		1 34 00
7	Colonnes de 9.2 de longueur de 9 1/2" x 8" sur façade de magasin avec chanfrein de 1" caps en moulures.	406.7 mes de jal 7 caps @ 50¢ chaque	4 16 26 3 50
Escaliers			
1	Escalier de 15 marches entre colombages, marches de 8" x 1 1/2" d'ep. Contremarches 9" x 1", 3 marches d'angle, rampes de 2" 15 m @ 1 ⁵⁰		22 50
1	Bras de 11.6 de long. 1 1/2" de diam en merisier, supporté par 3 pattes en fer.		1 50
1	Escalier avant 12 marches de 1 1/2 d'ep. Contremarches de 1", rampes de 2" 12 m @ 1 ⁵⁰		18 00
1	Poteau tourné 5" en merisier		20 125
	Bras arrondi de 3" de diam. 6.9 de longueur en merisier.		46
12	Barreaux tournés en merisier.	12 @ 10¢	1 20
1	Escalier de cave 25" de largeur, 8 marches de 1" - 1 1/2 à 2", rampes de 2" 8 m @ 50¢		4 00
			556 06
			556 06

P23/E2,138

Montant Rapporté -

	Armoires -	M Rapporté	
1	Armoire Salle a manger 10.0 x 4.6 avec 4 portes a panneau 1/4 d'epaisseur surmontée d'une corniche moulurée, toquets complets en fer, poignets et complete.	4.60 ²⁰ 10.0 " 1 ¹⁴	556.06
1	Evier boisé 26 x 15" en battens (pin) de 1" B + E.		9.00
1	Evier Second Etage a boisier en pin 1" avec porte complet et corniche supportée par 2 brayettes de 2.0		17.50
1	Corniche de 3.0 x 9" supportée par 2 brayettes en bois decoupé 1" d'epaisseur.		1.50
2	Cabine d'aisance boisée en frêne 1" B & E. grandeur dans un angle 2.0 x 1.9"		1.00
28.9	Pds courant d'appui choisie en moulures	.03	2.00
139	Pds courant de Plinthes de 6" en moulures	.02	86
135	- - - - - 9" - - -	.03 1/2	278
1	Garde robe de 5.0 x 2.0 avec tablettes		473
11	Pds de garde robe garni de porte manteau en pin de 3" de largeur 1" d'epaisseur garnis de clous.		1.00
4.8	Pds est de portemanteau en pin garni de crochets en fonte a tous 7 à 8"		.75
9	Pds est de Triangle pour batterie de cuisine 1 1/2" de largeur x 3/4" d'epaisseur garni de clous.		25

- Fixtures du Magasin -

21.2	Pds est x 8.0 de hauteur avec garniture au haut en decoupage.	4.00	84.67
4	Tablettes avec cases a chapeau.	.75	3.00
16	Pds est de tablette surmontées de garnitures decoupées.	25	4.00
1	Comptoir Comptoir 8.0 de longueur x 2.0 de largeur 2.10 de hauteur a panneau mou		

690.70

P23/E2,138

	plus lourd	plus léger	
Mont. Rapp.			
			6 90 40
1	lucis avec 4 tirins en dedans	8 pds 1 ⁵⁰	12 00
1	Comptoir de 9.0 semblable au précédent 1 ^{er}		13 50
Portes de Chambre du Rez de Chaussée			
1	de 6.6 x 2.0 a 4 panneaux, moulures fleches chambraule de 5" avec serrure poignée complets en fer &c, 1/2" d'épaisseur.		6 00
1	6.0 x 2.2 a 4 panneaux - do - serrure plaquée		6 00
1	Ouverture de porte 7.0 x 2.10 chambraule de 5.0		3 00
1	Porte Vitree a 4 vitres avec vitrail au haut 8.0 x 3.2 de largeur 1/2" d'épaisseur, avec clanches, complets &c.		7 00
1	Porte vitree a 4 vitres 6.6 x 2.10 de largeur 1/2" d'épaisseur chambraule de 5"		7 00

- Second Etage -

4	Portes de Chambre 6.6 x 2.9 x 1/2" d'ep. a 4 Panneaux avec chambraule de 5" serrures plaquées, complets en fer &c. @ 6 ⁰⁰		24 00
1	Porte a 4 Vitres avec vitrail au haut 7.3 x 3.3 de largeur 1 3/4" d'épaisseur chambraule de 4 clanches, complets &c		7 00
1	Porte pour entrer du premier Etage 9.3 x 3.3 avec vitrail au haut 1 3/4" d'épais- seur avec serrure plaquée, complets &c.		8 00

Portes + Vitraux au Magasin -

1	Porte de magasin a 4 vitres a deux battants 9.3 x 4.6 de largeur 2 1/2" d'épais- seur, avec vitrail au haut, clanche, complet &c complet avec dehors de 5.0 x 9.3 épais-		
---	---	--	--

784 20

Montant Rapports

784 20

sur 1³/₄ composé d'une vitre au haut, de 5.0 de largeur x 3.1 de hauteur, + d'une porte vitree de 6.1 x 2.6 de largeur garnie de 4 barres en fer pour préserver les vitres + d'un chassis chaque coté de la porte de 1.9 de largeur garnis de barres de fer chacune de 3" de diam. + complet. Une porte a deux battants 9.3 de hauteur par 2.6 de larg. 2" d'épaisseur a 1 panneau par battant. 2.6 x 5.0 de brisage a panneaux par le plafond de l'interieur du magasin.

32 00

10 Pds vit de vitraux de magasin 2.6 de profondeur avec chassis a l'interieur de 1³/₄ d'ep. les cotés + le plafond brisés en planches de 1" B.T.E. de 5 a 9 de largeur.

40 00

25 Pds montant de corniche moulurée 24" de contour

15 00

22 - - - (magasin) 16 - - - 40

8 80

3 Chassis Canadiens 5.3 x 3.3 - 1³/₄ d'épaisseur avec chassis doubles + jalousies en un seul morceau avec chartrant de 4"

27 00

2 Tablettes arrondies sur les angles 4.0 de long 10" de larg. 1" d'ep. au-dessus des chassis - 25

50

Allonge + Hangars.

49 Pds vit de hauteur de 8' x 8' en bois équarrie sur 2 faces.

2 1/2

6 53

1	Solives au	12.0	de 11 x 3	} Pds au charis 1/4
1	-	13.0	-	
1	-	11.0	-	
1	-	6.0	-	

261.4 m³

33
30.3
16.6

5	-	12.0	-	180.0	165	280.6
---	---	------	---	-------	-----	-------

4	Chemins	22.0	- 5/2 x 3	121
---	---------	------	-----------	-----

24.9

1	-	18	-	
1	-	10	-	

13.9

159.6

3 1/2

13 20

2^o Caries de Plancher au Ry d.-C 1" B.T.E. de 5 a 6 de longueur -

06

12 60

939 83

P23/E2,138

		Montant Rapporté	
		- Pds - Caris	939 83
172	Pds caris de plancher de 1" BtC 5 a 6' de largeur 1 ^{er} étage.	6	6 72
184	Pds est de division en colonnages de 3 x 3 1/2	17	31 28
805	- caris de Poulures de 1 x 2	01	8 05
210	Pds caris de Croisement en planches de 1/4 BtC 7 a 8" de largeur -	04	8 40
198	Pds caris planches semblables.	04	7 92
70	- - - de 5 a 6" de largeur -	05	3 50
480	Caris de plancher BtC 7 a 10 largeur 1 1/4 d'ep. avec 3 portes -	04 50	19 20 1 50
196	Caris de planches 1" d'ep 5 a 6" de largeur partie de l'allage + planche de cette partie	04	7 84
230	pds est de planches brutes 8 a 10" de largeur 1 1/4 d'epaisseur pour division du hauteur + de l'escalier.	03	6 90
186	pds caris de plateforme en planches de 1/4 8 a 10" de largeur sur 40 pds est de colonnages de 3 x 3	04 15	7 44 60
9	Pds caris de plateforme en planches de 1/4 7 a 8" de largeur	04	36
2	marches de 3'0" x 10" x 2" d'ep. avec rampe en même bois.	150	3 00
608	Caris de madrin de 3" BtC.	06	36 48
1	Garderobe 2'0" x 3'6" dans un angle avec planches baguettes BtC 1" d'ep 3 a 4" de largeur avec 1 porte en battens garnie de porte manœuvre avec petits crochets en fer + de 6'0" est de tablettes 1" x 9" de large, tirette complète		4 00
1	Armoire en planches 1" 1/4 2'0" front x 0'8" de profondeur 5'6" de hauteur recouverte en planches de 1/4 avec 3 tablettes en planches 1" 2" + 3" appuyés par un colonnage 3 x 4 3'0" de longueur.		2 00

109502

Montant Rapporté.		1095 02
1	Tablette 5.0 x 1.8 1" d'ep en planche.	25
1	Armoire dans un angle aigu 4.0 de front x 4.0 de profondeur 6.0 de hauteur avec 3 tablettes en planches 1" recouverte en planches même bois avec 2 portes à panneaux, poignée, complètes & complètes. le pds 2 ⁰⁰	8.00
1	Porte Vitree 2.9 x 6.0 avec serrure complètes & complètes.	7.00
Chassis -		
1	Chassis 2.0 x 2.3	3.00
1	- 2.6 x 1.6	3.00
1	- 2.6 x 1.6	3.00
2	- 3.3 x 5.3 de hauteur avec chassis double + fabriqué chambrant de 5" 10 ⁰⁰	20.00
1	- 3.3 x 5.3 simple seulement avec chambrant de 5" 6 ⁰⁰	6.00
—		
702	Cerques Caries d'Enduit à 3 Couches 20 ⁺	140.40
4	Pions de tuyau dans les divisions. 50	2.00
—		
12 ⁰⁰	Caris de Couv. en Gravois à 4 plis de plis en gravois au 2/3 de la couverture 4 ⁵⁰	54.45
—		
Brique		
1	Porte à Ramones de 8" x 8" avec tirte en coulisse grands & complètes	1.00
1	Cap en fonte de 2 flues de 8" x 16"	2.00
3	Annuaux en fonte dans la cheminée	1.00
11400	Briques @ 15 ⁰⁰	172.00

P23/E2,138

		M Rapp	1518
<u>Plombage</u>			
21	Pds est de tuyau en fonte de 4" de diam	45	945
2	Connections	95	190
5	Recondes	75	375
13	Pds Ventilateurs en tôle 3" de diam. @	10	130
1	Évier en fonte 24 x 15 avec siphon en plomb de 1/2" de diam. robinet en cuivre + complet.		10 00
1	Évier semblable 18 x 12		10 00
1	- - - 20 x 12		10 00
3	Latrines St Jean en deux morceaux complètes	15 ⁰⁰	45 00
192	Pds est de tuyau en plomb de 5/8 de diam	14	12 88
<u>165 verges Cubes d'Excavation</u>			
17	Feuilles de tuyau en grès diam 6" de la maison au canal de la rue	1 ⁰⁰	12 00
2	Recondes en grès 6"		2 00
1	Connection - - -		2 00
1	Connection au canal de la Corporation 7 feuilles	2 ⁰⁰	14 50
25 ³⁰	Toies de Maçonnerie @	10 ⁰⁰	253 75
1	Appui de 4.10 x 6		
1	- - 4.11 x 6		
1	- - $\frac{6.7}{16.4}$ pds est @	50	816
1	Marche 4.9 de 12 x 8		
1	- - 3.4 - - -		
1	- - 5.4 - - - @	1 ⁰⁰	1342
1	- - $\frac{13.5}{13.5}$ pds est @	1 ⁰⁰	7 00
4	Supports de Colonne 11" de haut de 10x10		
392	Verges Caries de peinture	12	47 04
92	- - - huile + verni	12	1 14
544	Pds caris de (Diamond Star) valeur totale de la propriété.	8	43 76
			<u>211267</u>

P23/E2,138

		11 Rapp		1518
21	Pds est de tuyau en fonte de 4" de diam	45		945
2	Connections	95		190
5	Recondes	75		375
13	Pds Ventilateurs en tôle 3" de diam. @	10		130
1	Évier en fonte 24 x 15 avec siphon en plomb de 1/2" de diam. robinet en cuivre + complet			10 00
1	Évier semblable 18 x 12			10 00
1	- - - 20 x 12			10 00
3	Latrines St Jean en deux morceaux complètes	15 ⁰⁰		45 00
92	Pds est de tuyau en plomb de 5/8 de diam	14		12 88
165 verges Cubes d'Excavation				50 82 50
17	Feuilles de tuyau en grès diam 6" de la maison au canal de la rue	1 ⁰⁰		12 00
2	Recondes en grès 6"			2 00
1	Connection - - -			2 00
1	Connection au canal de la Corporation 7 feuilles	2 ⁰⁰		14 50
25 ³⁰	Toises de Maçonnerie @	10 ⁰⁰		253 75
1	Appui de 4.10 x 6			
1	- - 4.11 x 6			
1	- - 6.7			
	<u>16.4</u> pds est	@	50	816
1	Marche 4.9 de 12 x 8			
1	- - 3.4 - - -			
1	- - 5.4 - - -			
	<u>13.5</u> pds est	@	1 ⁰⁰	1342
4	Supports de Colonne 11" de haut de 10x10	1 ⁰⁰		7 00
392	Verges Caries de peinture	12		47 04
92	- - - huile + verni	12		1 14
547	Pds caris de (Diamond Star)	8		43 76
Valeur totale de la propriété.				211267

No 7187a
Expropriation
J. F. Ouel

28 Mai 1897.

Corporation St Henri de
Montreal

490



J. H. Macduff
Architecte
2310 Notu Damer

Montreal

P23/E2,138

P23/E2,138

CHS. DESMARTEAU
COMPTABLE

TELEPHONE No. 1257

Liquidateur de Faillites
COMMISSAIRE

AGENT POUR LA SUCCESSION DE FEU
L'HON. JAMES FERRIER

1598 ET 1608 RUE NOTRE-DAME

Montréal, 31 mai 1897

à M^r Le Secrétaire Trésorier
de la Cité de St-Henri

Monsieur

Je vous envoie deux décimes etant
pour payer les taxes de ma propriété
de la rue Green vous voudrez bien
m'envoyer les reçus par le retour
de la poste à votre obligeance

Votre obéissant
Charles Desmarteau

P23/E2,138

No 7188
Ch. P. Gauthier
In Re survoi
de cheques pour
taxes
31 Mai 97

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7188

Chs. R. Grothe
in re envoi de ~~taxes~~
cheque pour taxes -
31/mai/97



P23/E2,138

P23/E2,138



Bureau du Greffier de la Cité
Hôtel-de-Ville.
St. Cunégonde

23 Mai 1897

18

A Mons. L.N. Sénécal, Greffier-Trésorier,
St.-Henri de Montréal.

Monsieur & Cher Confrère,

J'ai reçu instruction du Conseil de notre Cité
de m'enquérir des démarches que vous avez faites ou que
vous vous proposez de faire pour obtenir le remboursement
des sommes payées pour les travaux exécutés dans le but
d'assainir l'eau de l'aqueduc.-

En me donnant ces renseignements vous obligerez,

Votre tout dévoué,

J. P. Vébert

Greffier-Trésorier

10 11000

Ste. Ormeville
In Re Assainie
Demande de l'eau

28 mai 1897

490



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7188A

*Ste Cunegonde
in re assainisse-
ment de l'eau
28/5/97*



P23/E2,138

P23/E2,138

J. ÉMILE VANIER.
Ingénieur Δ *Civil*
ET
Arpenteur Provincial.
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 29 Mai, 1897

A son Honneur le Maire et à
M.M. les Echevins de la
Cité de St. HENRI.

Messieurs-,

En réponse à la remarque qui m'a été faite au sujet de la réclamation de Mr. Larose, agent de M^{de}. McDonald, dans l'expropriation d'une partie du lot 1759 pour l'élargissement de la rue St. Jacques chez vous, je dois dire que le plan qui vous a été soumis à ce sujet a été préparé conformément aux mesurages faits sur les lieux, et aussi en conformité avec l'occupation de l'expropriée. La ligne de front correspond à celle des propriétés voisines, et le terrain exproprié a été compté jusqu'à l'ancien alignement de la rue St. Jacques, de même que jusqu'à la ligne intérieure de l'ancien trottoir qui se trouvait à cet endroit. Dans tous les cas, la Corporation ayant établi et maintenu depuis au-delà de 10 ans des trottoirs jusqu'à l'alignement en question, la prescription de 10 ans que votre Corporation peut invoquer dans ce cas-ci met fin à toute contestation sur la question.

J'ai l'honneur d'être M.M.,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

Ingénieur de la Cité de
St. Henri.

P23/E2,138

J. E. ...

et d'un A fonds ...

de 10 ans ...

pour les cas ...

la ligne ...

à l'égard ...

de la ...

de la ...

de la ...



No 4188
J. E. ...
le ...
M. McDonald
16 mai 97

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7188 B.

*J. Imile Vanier
in re alignement
McDonalds*

29/5/97



P23/E2,138

St Remi Mars 29 / 897

A M^r le Maire et Messrs les Echevins

Messieurs,
 Je fends la liberté d'attirer
 votre attention sur le fait que déjà
 depuis quelques années que vous avez
 commencé l'expansion de la
 rue St Jacques et quoique j'ai toujours
 été disposé à peu voir l'arrangement en
 arrangement avec votre corporation
 je n'ai jamais eu encore cette faveur
 qui pourtant je dois avoir droit comme
 tout autre citoyen

Je vous ferois remarquer que depuis
 bientôt 4 ans que je n'ai pas loué
 ma maison croyant toujours que
 vous vous désiriez à régler cette affaire
 louant Messieurs dans votre le fait de
 justice qui vous anime, toujours pour avoir
 un prompt règlement, laquelle qui ne
 serait que justice à moi faire

Quand il vous plaira de m'entendre
avec mes évaluateurs je serai
à votre disposition.

Croyant Messieurs que
vous voudrez bien prendre la
présente en considération
le plus tôt que possible

Je me salue,
Votre tout dévoué,

J. M. P. Languebec



No 7189

J. Languelet
demande son expres-
sion
31 Mars 97



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7189

J. A. Langue doc
demande son ex-
propriation

31/5/97



P23/E2,138

P23/E2,138

Montreal Street Railway Co.

Street Railway Chambers

Office of
THE SECRETARY.

574 CRAIG STREET.

Montreal, 28th May, 1897.

A. BISSONNETTE Esq.,

N o t a r y,

St. HENRY, P.Q.

Dear Sir,

I shall be glad to have a reply from you as early as possible in regard to the commutation, etc., upon the property acquired by this Company from the City of St. Henry.

Yours truly,

Martin St. Walls

Secretary pro. tem.

P23/E2,138



Montréal

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7189^a

Montreal Street Rcy.

re commutation

28/5/97



P23/E2,138

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE ST HENRI

At a general session of the Council of the City of Saint
 Henri, held at Saint Henri, at the ordinary place of meetings
 of said Council, on the twenty sixth day of the month of
 May, the undersigned, being duly sworn and sitting in conformity
 with the law at which session are presents his worship the
 Mayor, Mr. Eugene Guay, Gentlemen, Messieurs
 les chevins Clément Lafleur, Aimé Taillefer, Gregoire Meloche
 S.D. Vallieres, Joseph Senecal, Napoléon Lavoie, W. Labreche, & Néré
 Leclair formant un quorum sous la présidence de Mr le Maire.
 Un reglement sous le No 98 a été passé et adopté

Reglement No 98

Le règlement No 93 quatre vingt treize de la Cité de St
 Henri imposant certaines taxes ou droits annuels sur le Com-
 merce, les propriétaires de chevaux et de voitures tel qu'il est
 plus amplement détaillé au dit règlement est amendé en y ajou-
 tant dans la liste de prix à être chargés après les mots "Tout
 commerçant ou colporteur de fruits, poisson ou légumes criant
 ou annonçant ses marchandises au moyen de trompettes ou autre-
 ment \$100.00" les mots suivant:-

Celui qui fera ce commerce avec voiture paiera en plus:-

Pour une deuxième voiture	\$75.00
Pour une troisième voiture	50.00
Pour une quatrième voiture	40.00
Pour une cinquième voiture	35.00

Section II

Le présent règlement deviendra en force le jour de sa
 sanction.

(Après) Eug. Guay, Maire
 (Signature) L. Senecal

Vraie copie

L. Senecal

Greffier & Trésorier

Greffier & Trésorier

P23/E2,138

Province of Quebec
City of Saint Henri.

At a general session of the Council of the City of Saint Henri, held at Saint Henri at the ordinary place of meetings of said Council wednesday the twenty sixth day of the month of may one thousand eight hundred and ninety seven in conformity with the law at which session are presents His Worship the mayor Mr Eugene Guay, gentlement aldermen Clément Lafleur, Aimé taillefer, Gregoire Meloche, S.D. Vallieres, Joseph Senechal, Napoléon Lavoie, W. Labreche & Nere Leclair forming a quorum under the presidency of the Mayor a by-law under number ninety eight (98) has been passed and adopted

By-Law No 98

The by-law No 93 ninety three of the City of St Henri imposing certain due or annual tax on commerce, proprietors of horses and vehicles as more fully shown in the said By-law is amended in adding thereto the price list to be charged after the words "Every dealer or pedler of fruit, fish or vegetables hawking or advertising his goods by mean of bugle or otherwise" the following words:-

Whoever shall make this trade with vehicle shall more over pay:-

- For second vehicle ----- \$ 75.00
- For third Vehicle ----- 50.00
- For fourth vehicle ----- 40.00
- For the fifth vehicle ----- 35.00

SECTION II

The present by-law shall come into force the day of its publication.

(signed) Eugene Guay Mayor
(signed) J. Senechal

True copy

J. Senechal
Clerk & Treas.

Clerk & Treas.
G. Lafleur

J. Senechal
Clerk & Treas.

P23/E2,138

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE ST HENRI

Aux habitants de la Cité de Saint Henri et a tous ceux
qu'il appartiendra.

Avis public est par le présent donné qu'a une session
du Conseil de la Cité de Saint Henri, tenue a Saint Henri au
lieu ordinaire des sessions du dit Conseil le vingt sixième
jour du mois de Mai courant mil huit cent quatre vingt dix sept
conformement a la loi un règlement sous le Numéro quatre vingt
dix huit (98) a été passé et adopté amendant le règlement No
93 de cette Cité tel que le tout apparait plus amplement au dit
reglement No 98 dont copie dument certifiée est annexée aux
présentes.

Il peut etre pris communication du dit reglement No 98
au bureau du Conseil les jours de bureau entre neuf heures du
matin et quatre heures de l'après midi.

Donné a Saint Henri sous mon seing et le sceau de la cor-
poration ce *vingt sixième* jour de Mai mil huit cent quatre
vingt dix sept.

~~Attesté~~

L. N. Senechal
Greffier & Tres.

~~Attesté~~

Province of Quebec
City of Saint Henri

To the inhabitants of the City of Saint Henri and
to all whom it may concern

Public notice is hereby given that at a session of the
Council of the City of Saint Henri, held at Saint Henri at the
ordinary place of meetings of said Council, wednesday the twen-
ty ~~fourth~~ sixth day of May one thousand eight hundred and ninety
seven, in conformity with the law a byelaw under number ninety
eight (98) has been passed and adopted amending the By-law No 93
same as more fully shown in the said by-law No 98 from which
a duly certified copy is annexed to the present.

It can be taken communication of said by-law No 98 at
the office of the Council from nine o'clock in the morning
to five o'clock in the afternoon.

Given at St Henri under my hand and the seal of the
corporation this *28th* day of May one thousand eight hundred
and ninety seven.

~~Attesté~~

L. N. Senechal
Clerk & Treas.

Québec }
 St. Henri } Je soussigné Adolphe Sénéchal
 de la Cité de St. Henri et résidant en la
 dite Cité de St. Henri, certifie par les presen-
 tes et fais rapport sous mon serment d'office
 que le vingt-huitième jour de Mai Mil
 huit cent quatre vingt dix sept j'ai affiché
 trois vraies copies dûment certifiées du
 Règlement No quatre vingt dix huit

(98) et avis public des dits
 Règlement et avis comme suit.

Une vraie copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
 de St. Henri, sise et située en la dite Cité
 de St. Henri entre des rues St. Pierre et
 St. Jacques, une copie dûment certifiée dans
 les langues Française et Anglaise, à la porte
 de l'Hotel de Ville de la Cité de St. Henri
 sise et située en la dite Cité de St. Henri
 à l'intersection des rues Notre Dame et
 St. Jacques appelé place St. Henri et une
 autre copie dûment certifiée dans les lan-
 guages Française + Anglaise à la porte de
 l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine
 de St. Elisabeth, sise et située dans la
 Paroisse de St. Elisabeth dans la dite Cité
 de St. Henri, étant les lieux ordinaires des
 affiches, et je certifie de plus avoir lu les
 dits Règlements et avis public dans les lan-
 guages Française et Anglaise haute et intelli-
 gible vers le Dimanche trentième

jour de Mai Mil huit cent quatre vingt
 dix sept à l'issue du service divin du matin
 étant le dimanche que j'ai lu les dits Rè-
 glements et avis public du soir et le
 premier dimanche après que les dits règle-
 ments et avis public ont été rendus publics
 En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rap-
 port ce trentième jour de Mai 1897

Adolphe Sénéchal
 Maire de la Cité de St. Henri

No. 7190
Reglement No 98
Avis public & retour
ce 31 Mai 1894

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7190

Reglement 98

31/mai/97



P23/E2,138

P23/E2,138



CE NUMÉRO

A ÉTÉ OMIS

PAR LA MUNICIPALITÉ

DE SAINT-HENRI

Juin 1897

A Monsieur le Maire

M. M^{rs} les Echevins

de la
Cité de Saint Henri.

Messieurs.

Comme vous le savez, à une de vos sessions précédentes, vous avez réduit mon salaire à \$300.⁰⁰, et comme je n'étais pas le seul employé de la Cité dont le salaire avait été réduit, je n'ai pas trop rien dit, bien que j'eusse trouvé la réduction un peu forte. Aujourd'hui, j'ose espérer, messieurs, que vous me permettrez pas que je reste seul de tous nos employés, avec un salaire si considérablement diminué.

Les fonctions que j'ai à remplir, sont onéreuses & délicates & vous ne trouverez pas qu'un salaire de \$500.⁰⁰ par année soit trop élevé pour un homme de profession qui est obligé de dépenser près de la moitié de son temps à répondre aux affaires de la Cour du Recorder.

Espérant que vous accéderez à ma demande,

Je demeure votre tout dévoué
serviteur.

App Archambault
P.O.

App. Achambaud
demande Aug-
mentation de
Salair
Juin 1897



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7191A

*App. Archambault.
demande augmenta
tion de salaire.
1/6/97*



P23/E2,138

P23/E2,138

2084 St James Street
St Henry

The City Corporation
of St Henry
Gentlemen.

Will you kindly
arrange to have the road
fixed in front of my
house as soon as possible
as at present there exists
quite a hole which is
continually filled with
dirty water & as a result
my house is splashed
every time a vehicle
passes through it
a blage

Yours truly
W. J. Talbot

informe M. Blau
26 May 1904

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7192

W. J. Talbot
se plaint d'un trou
en face de chez lui.

2/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

Depenses Generales au 31 Mai 1897
Appropriations

Cour du Recorder	45298	900
Hôtel de Ville	66777	1000
Santé Publique	86195	3200
Intérêt & Escompte	2256492	47400
Emprunts	2915168	
Bureau du Conseil	193642	3950
Salaires de la Brigade	359899	8075
Entretien du balais H.P.	51073	300
Chauffement	551	500
Éclairage	17512	500
Télégraphe alarme	57	125
Équipement Eau	14135	200
Reues	428930	6860
Molins	18370	2000
Eau & éclairage	499319	11000
Parc	60	500
Appropriations	445525	
Frais legs	255279	4000
Voitures	12	
Fonds de secours aux Pauvres	37902	300
Entretien des Pommiers	100	1100
Délegations	26525	500
Indemnités de Propriétés	30575	2000
Mobilier H.A. Lay R. Neug.	73882	2000
Écoles du soir	84929	69995
Remboursement Depot Fleuve	1000	
G.A.R. Re. Nouvelle Dan ap	2000	
Mobilier M. & P. Lay R. Neug.	6556	
Sièges de la Cour de la Mairie	168940	
Contingents	115666	2000
	<u>\$ 9219990</u>	

P23/E2,138

93

mes

97

7

NO DES MINUTE

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7193

Etat des depenses
au 31 Mai 1897

2/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boite 2265

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Montreal, 2 Juin, 1897.

L. N. Sénécal, Ecr.,
Secrétaire-trésorier,
Cité de St Henri.

Cher Monsieur,

Nous sommes chargés par M. Narcisse Bissonnette demeurant au numéro 2026 de la rue St Jacques, en la cité de St Henri, de notifier la Corporation qu'il a l'intention de la tenir responsable de tous dommages qui pourraient lui résulter du fait que la Corporation élargirait la rue St Jacques, changerait le trottoir en face de sa propriété, ou élargerait le niveau de la rue St Jacques, vis-à-vis sa propriété.

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger
& St Germain

P23/E2,138

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boite 2265

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Montreal, 2 Juin, 1897.

L. N. Sénécal, Ecr.,
Secrétaire-trésorier,
Cité de St Henri.

Cher Monsieur,

Nous sommes chargés par M. Narcisse Bissonnette demeurant au numéro 2026 de la rue St Jacques, en la cité de St Henri, de notifier la Corporation qu'il a l'intention de la tenir responsable de tous dommages qui pourraient lui résulter du fait que la Corporation élargirait la rue St Jacques, changerait le trottoir en face de sa propriété, ou élargerait le niveau de la rue St Jacques, vis-à-vis sa propriété.

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger
& St Germain

No 1194

Baudin & Co
(Narcisse Bissonnat)

De changement de
trottoir au niveau
de la rue en
face de sa
propriété

2 Juin 1897



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7194

Beaudin & Lardina
(M. Bissonnette) rechange-
ment de trottoir.
2/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

JAMES COOPER.

P. O. BOX 2334.

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.

Office: 299 ST. JAMES STREET,

Works: 1788 ST. JAMES STREET,

Dictated by S.J.S.

Montreal, May 18, 1897. 189

L. M. Senecal, Esq. Sec.,

Town of St. Henry,

St. Henry, Montreal-

Dear Sir/

With reference to Tax Bill we must again state that you are entirely wrong in sending us any such bill, as the judgment was paid your Solicitors on March 19th. This judgment also absolved us from paying any general tax, and we now herewith enclose you our cheque for \$100.50, covering special tax for the year 1897.

You will please send us a receipt covering special tax for year 1897 by return mail.

Yours truly,

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.



2210

P23/E2,138

JAMES COOPER.

P. O. BOX 2334.

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.

Office: 299 ST. JAMES STREET,

Works: 1788 ST. JAMES STREET,

Dictated by

S.J.S.

Montreal, May 18, 1897. 189

L. A. Senecal, Esq. Sec.,

Town of St. Henry,

St. Henry, Montreal-

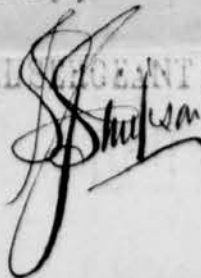
Dear Sir/

With reference to Tax Bill we must again state that you are entirely wrong in sending us any such bill, as the judgment was paid your Solicitors on March 19th. This judgment also absolved us from paying any general tax, and we now herewith enclose you our cheque for \$100.50, covering special tax for the year 1897.

You will please send us a receipt covering special tax for year 1897 by return mail.

Yours truly,

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.



Handwritten note:
2210
/

P23/E2,138

JAMES COOPER.

P. O. BOX 2334.

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.

Office: 299 ST. JAMES STREET, Works: 1788 ST. JAMES STREET,

Dictated by S.J.S.

Montreal, June 2, 1897. 189

L.A. Senecal, Esq. Treas.,

Row of St. Henry, Montreal -

Dear Sir/

We herewith beg to enclose you our cheque, No 2512, for \$89.20,
 covering special Taxes for year 1896 ----- \$83.75
 and interest thereon to date ----- 5.45

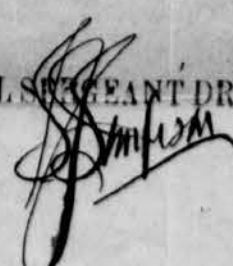
 \$89.20

We would like to draw your attention to the fact that we have not yet received receipt for special taxes paid you for year 1897. Kindly send receipt for both years.

Yours truly,

Enclosure-

INGERSOLL-SERGEANT DRILL DEPT.



2210

No 7195

Ingersoll RR
Dull. by In
Re tax surmi
de cheque pour
taxe Speciale 1896

June 2/97

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7195

Ingersoll, Rk. Drill
re envoi de cheque
pour taxes -
2/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

A. LAMARCHE

TÉLÉPHONE BELL 1056.

M. BENOIT

LAMARCHE & BENOIT
Comptables et Auditeurs

1709, RUE NOTRE-DAME

Bâtisse de l'Assurance "LA ROYALE."

SPÉCIALITÉ :
LIQUIDATION de FAILLITES

Montréal, 3 juin 1897

COMMISSAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR
LE DISTRICT DE MONTRÉAL.

L. H. Sénéchal
Chef de Sec. de la Cité de St-Henri.
Montréal

Tout d'abord, avons l'honneur de vous
envoyer une réclamation détaillée dans l'aff.
faire de M^{rs} D. Larivière faillite. Nous avons
dépensé pour vous une somme plus que les faillites courtes.
Tout ce que nous étions bien au-delà de ce qui
est dû par l'état demandi nous pour
vous établir si ils acceptent de s'opposer
à la Collectation.

Votre réponse immédiate

Obligé
Très bien dévoué
Lamarache & Benoit

P23/E2,138

A. LAMARCHE

TÉLÉPHONE BELL 1056.

M. BENOIT

LAMARCHE & BENOIT
Comptables et Auditeurs

1709, RUE NOTRE-DAME

Bâtisse de l'Assurance "LA ROYALE,"

SPÉCIALITÉ :
LIQUIDATION de FAILLITES

COMMISSAIRES DE LA COUR SUPÉRIEURE POUR
LE DISTRICT DE MONTRÉAL

Montréal, 3 juin 1897

L. H. Sénéchal
Chef de Sec. de la Cité de St-Henri.
Montréal

Tout d'abord, avons l'honneur de vous
envoyer une réclamation détaillée dans l'aff.
faire de M^{rs} D. Larivière faillite. Nous en avons
déjà reçu une en bloc que les faillites coûtent.
Tout comme étant bien au-delà de ce qui
est dû par l'état demandi nous pour-
rions établir si ils ne craignent de s'opposer
à la Collocation.

Une réponse immédiate

Obligé
Très bien dévoué
Lamarche & Benoit

P23/E2,138

No 7196

Lamarche Henri
demande détail
dans l'affaire
W. Haman.

3 Juin 1897

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7196

Lamarque & Benoit
demandent détails
dans l'affaire D. La
mane

3/6/97



P23/E2,138

4 Juin 1897

Province de Québec
Cité de S. Henri

A une session de Comité
Général du Conseil de la Cité de
S. Henri, tenue à S. Henri au lieu
ordinaire des sessions des dits Comités
Vendredi le quatrième jour de Juin
Mil huit cent quatre vingt dix sept
conformément à la loi, à laquelle session
sont présents M. Barneuve le Maire
Eug. Guay & M. M. les Echevins M. J. Lacombe
Nap. Savoie M. Labeche, S. D. Vallée,
J. S. Suroat & Ge. Moleche. pour ce faire
quorum sous la présidence de M. le
Maire.

Il est adopté et statué par
résolutions du Comité comme suit.

Résolu et adopté qu'il soit donné à
l'inspecteur de faire faire un trottoir
sur la rue Notre Dame près des magasins
Constantin & Furelot, pour cause d'urgence

Résolu et adopté qu'il soit donné
à l'inspecteur de faire faire les travaux de
chemins, qui sont de nécessité et faire
mettre le rouleau à repaver, ordres ces
de plus donné à l'inspecteur qu'il donne
des travail aux personnes qui font
l'arpente de la Cité quand il n'y a pas
d'ouvrage à faire...

Résolu et adopté que M. John Lacasse
soit

soit proposée comme aide à l'ingénieur
du rouleur à vapeur.

Résolu et adopté que l'inspecteur soit
autorisé à faire le remplissage de la
cave de la maison dévolue de M^r
Alph^e Languedoc pourvu que la pierre
du solage de la dite maison soit la pro-
priété de la cité.

M^r Clément Lafleur prend son siège

M^r Néo Leduc propose secondé par M^r
Joseph Senecal, que le rapport en expertise
de M^r J. B. Mac Duff dans l'affaire
de réquisition de M^r James Smeil pour
le montant de \$ 5992.92 soit
adopté, et que la liste de ce montant
soit faite à M^r James Smeil et ce
~~montant~~ conformément à la loi.
~~Pour la~~ Pour la motion, Jos Senecal
Néo Leduc. — M^r Labeche laisse son siège.
Contre la motion, S^r Vallée, G. Molot,
Nap^e Savoie, & Clément Lafleur.
Motion renvoyée.

M^r L. Main Eug^e Guay & M^r S. Vallée
sont délégués par le Comité de l'Édilité
de Montréal & du Canada à l'effet de
régler la question de la construction de
des escaliers au-dessus de la Gare de
Simpson, avec autorisation de régler l'affaire
auprès des arrangements de la ville.

No 7197

Compte General

"Vide de faire un trottoir
chez Constantin & Lacroix

"John Lacasse engagé
comme aide de bureau

et etc

le 4 Juin 1897



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7197

Comité General

" ordre de faire un trot-
toir chez Constantin et
Lauctot.

" John Lacasse engagé
comme aide sur le
Rouleau a Vapeur.

4/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138



Montreal, June 5th, 1897.

City Clerk,

St. Henry, Que.

Dear Sir:-

We beg to call your attention to a small wooden building, which has just been added to the Tremblay factory on Bourget St; this extension being built on the street reduces the distance between our factory and the Tremblay factory by 10 ft. thus affecting our insurance. We now beg to respectfully protest against this erection, and it being erected on town property, we will have to hold the Municipality responsible for any damages that may occur therefrom.

As our insurance is liable to be cancelled at a moments notice, we trust you will take the necessary steps to have this building removed at once, and oblige.

Yours truly,

The Williams Manufacturing Co., Inc.
Mrs. D. Debe
Cashier

P23/E2,138



Montreal,

June 5th, 1897.

City Clerk,

St. Henry, Que.

Dear Sir:-

We beg to call your attention to a small wooden building, which has just been added to the Tremblay factory on Bourget St; this extension being built on the street reduces the distance between our factory and the Tremblay factory by 10 ft, thus affecting our insurance. We now beg to respectfully protest against this erection, and it being erected on town property, we will have to hold the Municipality responsible for any damages that may occur therefrom.

As our insurance is liable to be cancelled at a moments notice, we trust you will take the necessary steps to have this building removed at once, and oblige,

Yours truly,

The Williams Mfg. Co., Inc.
Mrs. D. Debe
Cashier

No 7198

Williamis Mcghey
Du Re maison de
St de Tremblay
trop pres de
leur manufacture

5 Juin 97



JUN 21 1897

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7198

*Williams Manuf. Coy.
in re maison de bois
de Tremblay trop près
de la manufacture,
5/6/97*



P23/E2,138

CITE DE ST. HENRI.

A Eng. Guay. Maire et M M.
Clement Lafleur, Arme Taillefer
Nap Laine, Jos Senecal, G. Meloche, S. Vallieres
Neri Seclere & Wilford Laheche

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis special vous est donne par le soussigne,
M Senecal Greffier et Tresorier du Conseil Municipal de
la Cite de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cite est convoquee par les presentes, par moi, pour etre tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Mercredi, le neuvieme
jour du mois de Juin mil huit cent quatre-vingt-dix sept
a huit heures de l'apres-midi, et qu'il y sera pris en consideration

les sujets suivants, savoir :

10. Acceptation de Rapport de compte
pour les sujets suivants

- " Orde de faire un trottoir pres de chez Constant & Lamoignon
" Question de faire marcher le rouleau a vapeur
" Question de Mr John Lacasse comme aide a l'ingenieur
" Remplissage de la cave de la maison Languebec
" Offre de 2500 \$ a Mr O'Neil
" Escalier de la rue gare du Pacific
" Acceptation du compte de \$4.50 de Mr A Poirier
" Delegation de Mr le Maire & C. Lafleur sur ce travail de...
" Adoption du Memoire de 115 \$ sur la cause Masson &...
" Nomination de Mr de Fautour & J. H. Gagnon

20 Autorisation du Maire & Greffier de
signer entral affair Poirier

Donne a St. Henri, sous mon seing, ce septieme

jour de Juin 1897

M Senecal
Greffier et Tresorier.

30 Orde de louer a Aubrey et A. Magasin
40 Question de construction de l'ecolier Vallier
5 Question de l'ordre pour les cartes de place et reglements
6 Affaire de Mr de Fautour & J. H. Gagnon
70 Remplissage de la cave de la maison Languebec
et pour dans l'acceptation de Mr O'Neil

P23/E2,138

St Henri Juin 7/97

au Greffier desours de la Cité
de St-Henri

Je vous en joins sur les présentes
de conserver une session spéciale
du Bureau pour mercredi le 9
courant à huit heures S.M. pour
y traiter les sujets ci-dessus

Adrien Gratton

Maire

Province de Quebec
Cité de St Henri

Je soussigné, Adrien Gratton constable de la Cité de St
Henri et résidant dans la dite cité, certifie par les présentes
sous mon serment d'office avoir porté ou délivré à chacune
des personnes mentionnées dans le présent avis un double d'
icelui d'autre partant le dit double à M.M. Néré Leclair
personnellement et les autres à une personne raisonnable de
leur famille et à chacun de leur domicile.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport
pour servir et valoir ce que de droit. *A. Gratton*

Constable

St Henri ce 7 Juin 1897.

No 7199

*Avis
ble, spéciale
et, pour
celle*

7 Juin 97



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7199

*Avis assemblée
Spéciale
7/6/97*



P23/E2,138

S^tHenri Juin 7/97

@ Mr le Maire & M^m.
les Echevins de la Cité
de S^tHenri.

Nous soussignés avons l'honneur
d'informer votre Conseil que nous ^{avons} eue
dans les limites de la Cité de S^tHenri
une Brasserie, et nous nous proposons
de demander une exemption de Taxe
Municipale moyennant certaines conditions
que le Conseil voudra bien nous faire
connaître.

Avec l'assurance que vous serez
accueilli favorablement et que nous
pourrions être entendus à cet égard,
Nous nous soucrivons,

Vostre dévoué,

AR Adol. Riely
AR Arthur Renaud
par
S^tHubert

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7200

A. Renaud & A. Riel
demandent exemp-
tion de taxes -

7/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

CABLE ADDRESS "CHRONICLE" MONTREAL.

*Publisher of the
Insurance & Finance Chronicle.*

R. Wilson Smith

*Investment Broker
Government and Municipal Securities.*

1724 NOTRE DAME STREET

Montreal, June 9th. 1897. 18

L. N. Senecal Esq,
Sec. Treasurer, St. Henry,
P. Q.

My dear Sir:-

Duplicate Documents -

Will you kindly have the seal of the City of St. Henry
and your certificate attached to the enclosed documents, and greatly
oblige.

Yours faithfully,

R. Wilson Smith

*2 Copies of By law No 97
english version L.N.S.*

No 7201

R. Wilson Smith
demande d'avoir le
plan et le certificat
sur certain documents

9 Juin 1897

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7201

R. W. Smith

demande d'avoir le
sceau et le certificat

9/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

St Henri 9 Juin 1897
A Son Honneur le Maire
M.M. Les Echevins
Cité St Henri

Messieurs

Nous Soussigné
demandons a votre Honorable Conseil de prendre
en considération notre demande Comme Taxes
d'affaires Comme Reamprocurées de portes
Chassis moulures etc à la place de M^r
J.B. Tremblay etc. coin Bourget & St Jacques.
de nous exempter de cette taxes. en vous
promettant de se conformer à la loi &
réglement de la cité St Henri

Bien à vous M.M.

Beauchamp. & Deslauriers

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7202

Beauchamp Deslaurier
demandeur exemption
de taxes -

9/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138



LA PIECE SUIVANTE
EST UNE PHOTOCOPIE
DE L'ORIGINAL DÉTRUIT

P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7203

*Grand Trunk R.R.
in re balance pour
construction du dépôt.
9/6/97*

Dossier inclus dans le
dossier ci-après aux
Archives municipales:

No: 5486
ST-HENRI, Municipalité
Dossiers
(Dossiers dépliés)



P23/E2,138

Commissaires d'École

POUR LA

MUNICIPALITE SCOLAIRE

DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 9 Juin 1897.

Province de
Québec.

Extrait du Livre des Délibérations des Commissaires
d'écoles de la Cité de St. Henri.

Municipalité Scolaire
de la Cité St. Henri.

Séance du 9 Juin 1897.

Résolu et adopté à l'unanimité qu'il en soit
donné au Conseil municipal de la Cité de St. Henri
que M. les Commissaires d'écoles désirent que le
Conseil procède avec toute la célérité possible à
l'expropriation du Collège St. Henri, suivant les
différents règlements passés par le Conseil à cet
effet.

J. Haigneau
Sec. Gén.

Jos. Lamer
Président.

Vrai Copie
J. Haigneau Sec. Gén.

P23/E2,138

Commissaires d'Ecole
POUR LA
MUNICIPALITE SCOLAIRE
DE ST. HENRI, P. Q.

St. Henri de Montréal, le 5 Juin. 1897

A Son Honneur le Maire
M. les Echevins de la Cité de St. Henri.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre
Copie d'une résolution adoptée par MM. les Commissaires
d'ecoles de St. Henri à leur séance du huit courant
concernant l'expropriation du Collège St. Henri.

Votre D.
J. Raigneau. Sec. Trés.

No 7204

Commission Scolaire
En Re Extrait de
minutes pour ex-
propriation des
Colleges

9 Juin 1897



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7204

Commissaires l.

*re expropriation du
Collège*

9/8/97



P23/E2,138

P23/E2,138

694 ST. ANTOINE STREET,
(CORNER OF GREENE AVENUE),

Montreal,

1897

No.

Bought of **S. D. VALLIERES,**

DEALER IN

GROCERIES, WINES, LIQUORS & PROVISIONS.

L. H. Siméon

Monsieur

Veuillez vous
être assez bon de
donner au Porteur
la lettre, que j'aurais
donnée Mercredi le
9 (fini dernier)

Avec
S. Vallières

P23/E2,138

facsimile

Cable Address "Chronicle" Montreal

Publisher of the
Insurance & Finance Chronicle

R. WILSON SMITH

Investment Broker

Government and Municipal Securities

1724 Notre Dame Street.
E.G. & N.L.

Montreal March 24 1897

To the Mayor and Councilors

City of St Henri.

Dear Sirs:-

Referring to your issue of \$200,000 City of St Henri
4%-40 years bonds, I beg to state that I am prepared to take
these not less than par, but as I have hitherto always taken
your bonds, it is understood and agreed that I shall get them
, provided I am prepared to pay the same price as the highest
tender you shall receive for them, up to say the 24th day of
April next.

Yours faithfully

(Signed) W. Wilson Smith

We the undersigned, Mayor, and Chairman of the Finance Committee
of the City of St Henri agree on behalf of the City of St Henri
to accept the above conditions, it being distinctly understood
that you will get the bonds provided you pay the same price as
the highest offer we may receive up to the above date when
the transaction is to be closed as far as the receipt of of-
fers is concerned.

(Signed) Eugène Guay Maire

Néré Leclaire

P. Finances

*Copie de la copie de la lettre de
R. Wilson Smith copie renvoyée
M.S.D. Vallure qui en a fait la remise
ce 18 juin 1897 par message.*

J. M. Senecal

It is understood and agreed that this arrangement is continued until the first day of May next and on receipt of proper obligations I shall let you have \$37,000 to meet interest payments due on that date (Signed) W. Wilson Smith

April 24/97

Agreement continued

Certified true Copy

(Signed)
Eugene Guay

Maire de St Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7205

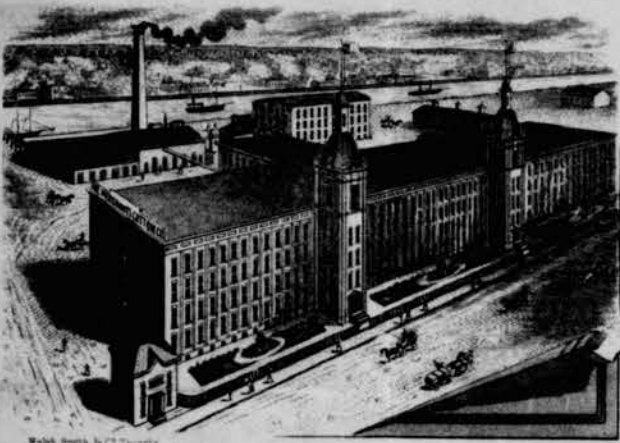
R. W. Smith
Copie de la lettre re
emprunt. \$20000.
produite par S.D.
Vallières 9/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

A.AYER, PRESIDENT.
W.G.CHENEY, SECY. TREAS.
A.HAWKSWORTH, SUPT.



Engraved by C. T. Tupper.

SELLING AGENTS
ALEX. EWAN & CO.
43 ST. SACRAMENT STREET.

THE MERCHANTS
Cotton
Company,
MANUFACTURERS OF
BLEACHED & GREY COTTONS,
LENOS, CHEESE BANDAGE & C.
Montreal 10th June 1897

L.N.Senecal Esq.,

Secy -Treas. Town of St Henri.

Dear Sir: -

Mr Labreche, a Town Councillor, informs me that a new law has been passed by which any question that a tax payer may have in regard to the assessment made on his property must be made direct to the Assessors, and that there is no appeal to the Council. I would be much obliged if you will let me know if I understand this matter correctly, and also let me know at what time the assessment is likely to be made and whether we shall be notified through the papers, or otherwise, when the valuation roll is ready. I would also be glad to know the names of the Assessors in case we wish to communicate with them.

If you will be kind enough to give me this information I will be very much obliged.

Yours truly,

W.G. Cheney
Secy. Treas.

P23/E2,138

Handwritten signature and scribbles



Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7205^a

Marchants Cotton Cy-
re information sur
dépot Rôle d'évaluation

10/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

BEAUDIN, CARDINAL, LORANGER & ST-GERMAIN,
AVOCATS,
1598, RUE NOTRE-DAME.

Telephone Bell 1615

Bureau de Poste, Boîte 2265

S. BEAUDIN, C. R.
J. T. CARDINAL, L. L. B.
L. J. LORANGER, L. L. L.
P. ST-GERMAIN, L. L. B.

Montreal, 11 Juin, 1897.

L. N. Sénécal, Rec., Secrétaire-trésorier,
Ville St Henri.

Monsieur,

Le 16 Mars dernier, nous avons notifié la Ville de St Henri, de la part de Dame Veuve Jules Chamberlan, demeurant au numéro 156 de la rue Agnès, qu'elle avait été la victime d'un accident en tombant sur le trottoir le 14 Mars 1897. Les officiers de la Corporation sont alors allés la voir et lui ont dit d'attendre qu'elle fut guérie afin de pouvoir déterminer le montant des dommages qu'elle pourrait réclamer de la corporation.

Bien qu'elle ne soit pas rétablie complètement Madame Chamberlan croit qu'elle est en droit maintenant de faire valoir sa réclamation; et nous vous notifions en conséquence de voir au règlement de cette affaire sous huit jours, sinon, nous serons dans l'obligation de prendre une poursuite contre la corporation.

Vos obéissants serviteurs,

Beaudin, Cardinal, Loranger
& St Germain

No 7306

Benedictus Cardinal
Sr Chamberlain
Du Re dimanche
des jours precedents.
11 Juin 1897



P23/E2,138

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7206

Beaudin & Cardinal
Vre Chamberland re
dommage pour
accident

11/6/97



P23/E2,138

P23/E2,138

ABBOTTS, CAMPBELL & MEREDITH,
Advocates, Solicitors, &c.

J. B. Abbott,
H. Abbott, Q. C.
C. S. Campbell,
F. E. Meredith,
H. J. Hague.

Bell Telephone No. 27.

No. 11 Hospital Street.

Montreal,

June 11, 1897.

The Secretary Treasurer,

The City of St. Henry,

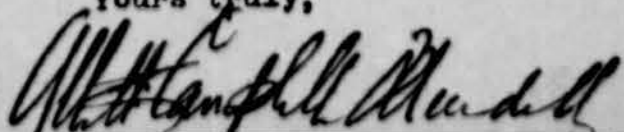
St. Henry, P. Q.

Dear Sir:-

You will no doubt remember the action taken against the City and A. Arsenault by Francois Xavier Dube in October last, 1896, for \$380.00 damages for personal injuries received. We acted for The Ocean Accident & Guarantee Corporation in the matter, and settled the judgment and costs obtained against the City by paying \$245.30 and obtained a subrogation of the City's rights against the contractor. We then applied to the contractor, A. Fauteux, who we considered to be the party liable to reimburse the Company for the amount they had to expend and we finally received from him a cheque for \$50.00 in settlement of all claims against him, and this amount we are now paying over to the Ocean Accident & Guarantee Corporation.

We are,

Yours truly,



ST.-HENRI.

Archive No 7207

Campbell
(Ocean Acc. Cy) cause
Dube-

11/6/97



P23/E2,138